

# DEAS - FORMATION CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT

## Présentation de la formation

L'ensemble de la formation comprend **44 semaines soit 1 540 heures** d'enseignement théorique et stage clinique, dont enseignement en institut de formation : **770 heures** et enseignement en stage clinique : **770 heures**  
Durant la formation, les élèves bénéficient de 4 semaines de congés. La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire

**POUR LES PASSERELLES :** Le nouveau référentiel prévoit des parcours passerelle en fonction de certains diplômes (TPAVF, DEAES ...). Nous vous invitons à vous rapprocher de Mme LARREGAIN pour détailler votre parcours individualisé et établir un devis

## Programme

**L'enseignement en institut** de formation comprend des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe et des séances d'apprentissages pratiques et gestuels

**BLOC 1 :** Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

**BLOC 2 :** Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

**BLOC 3 :** Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

**BLOC 4 :** Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

**BLOC 5 :** Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

**4 périodes de stages.** Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève. Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales.

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées

Un stage de sept semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné.

## Méthodes pédagogiques

Cours magistral, power point - Réflexion de groupe - Commentaires de documents - Travaux dirigés – Ateliers - Retour d'expériences - Projets pédagogiques transversaux - Suivi individualisé du parcours

## Modalités de formation

Dossier de candidature disponible sur demande au 05-56-24-89-40 ou sur notre site internet [www.apdhes.fr](http://www.apdhes.fr)

8 470 € par participant (*possibilité de financement par le Conseil Régional : nous consulter*)  
100 € de frais de dossier

Inter sur PESSAC

1 an, 1 540 heures

❶ Août 2026 à juillet 2027

❷ Janvier à décembre 2027

Inter sur LESPARRÉ

1 an, 1 540 heures

❶ Janvier à décembre 2027

## Public et pré-requis

Toute personne peut se présenter pour l'inscription à la formation. L'important c'est : l'aptitude et la motivation à aider des personnes vulnérables.

Pour les **candidats étrangers**, une **attestation du niveau de langue française requis B2** du cadre européen commun de référence pour les langues du conseil de l'Europe

## Intervenants

Infirmiers enseignants permanents et intervenants extérieurs, professionnels exerçant dans le secteur sanitaire ou social

## Sanction de la formation

Chaque Bloc est évalué selon la directive du référentiel (arrêté du 10 juin 2021) : devoir sur table, mise en situation professionnelle en stage, étude de cas et argumentation orale

Le DEAS est délivré par la DREETS à l'issue de la formation (sous réserve de l'acquisition de toutes les compétences et modules de formation)

## Contact

05-56-24-89-40

[nlarregain@apdhes.fr](mailto:nlarregain@apdhes.fr)

## Référence

1.2.15.